

L'an deux mil dix, le huit juillet,

à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

PRESENTS : Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Démarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE : Madame Duvivier

Les procès verbaux des réunions du 6 mai 2010 et 2 juin 2010 ont été approuvés à l'unanimité.

I. CONTRATS M. DELAMARRE, DELIBERATION

Le conseil municipal renouvelle pour un an à partir du 1^{er} septembre 2010 les contrats de Monsieur Delamarre dans ses emplois d'aide à l'école maternelle et de surveillance à la cantine, et décide d'augmenter son salaire de 2%, ce qui représente un salaire calculé sur l'indice 317.

II. SALAIRE MME SAGEOT, DELIBERATION

Ce dernier sera aussi augmenté de 2 % à partir du 1^{er} septembre 2010 pour ses deux contrats (garderie et cantine ménage de l'école), elle passe donc à l'indice 320.

III. TARIF CANTINE, DELIBERATION

Le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2010.2011 sera de 2.90 €.

IV. TARIF GARDERIE, DELIBERATION

Pour la prochaine rentrée la garderie du matin sera de 2.05 € et celle du soir à 2.55 €.

V. RACHAT TERRAIN EPF ET MODIFICATION BUDGETAIRE, DELIBERATIONS

Pour mémoire : le terrain de Monsieur Potel jouxtant l'école avait été acheté par EPF pour la commune le 3 avril 2009 pour la somme de 45000 €.

A ce jour le coût du rachat à EPF dudit terrain s'élève à 48052.61 €, se décomposant comme suit :

- Terrain 45 000 €
- Frais d'actes notariés du 1^{er} achat 1277.37 €
- Frais généraux 1619.71 €
- Frais d'actualisation 155.53 €

A cette somme il convient d'inclure également les frais d'actes notariés qui pourraient être d'environ 1700 €.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de racheter le terrain cette année et pour la somme de 48052.61 €, et pour ce faire procéder à

une modification budgétaire en prélevant 5000 € à l'article 020 (dépenses imprévues d'investissement) pour alimenter l'article 211 (terrains) du budget primitif 2010.

VI. SUBVENTION ANASSE BENABID, DELIBERATION

Anasse Benabid a envoyé une demande de subvention à la mairie pour l'aider à financer une partie de son voyage à l'île de la Réunion proposé par son club de Judo.

En raison des difficultés que connaît la famille le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de virer la somme de 40 € sur le compte bancaire de ses parents à titre exceptionnel.

VII. PISCINE ECOLE

Le Directeur de l'école, Monsieur Godard, propose d'emmener l'ensemble de l'école à la piscine Transat de Bihorel, pour 8 séances cycles 2 et 3, et 8 séances cycle 2 uniquement. Ce qui représente 16 séances à 75 € soit 1200 € et 8 séances à 75 € soit 600 €. Avec un coût de transport à 1624 € la facture totale s'élève à 3424 € contre 2395 € en 2009 à Darnétal pour 17 séances (cycle 3 uniquement).

Le conseil décide de proposer à Monsieur Godard 10 séances pour les 2 cycles en même temps pour un montant de 2515 € ce qui représenterait un surcoût de 120 € pour la commune.

VIII. CCAS : SPECTACLE INTERCOMMUNAL

L'ensemble des membres du CCAS et le conseil municipal décident de se retirer de l'organisation du spectacle intercommunal suite à l'entrée de la commune de Saint Jacques dans le groupement sans aucune concertation et surtout pour le changement d'organisation que cela entraîne à savoir : l'obligation de ne distribuer que 15 places au spectacle alors que le village comptabilise 77 personnes de plus de 60 ans.

IX. EFFECTIF ECOLE MATERNELLE DE BLAINVILLE

Les effectifs de l'école maternelle de Blainville Crevon pour l'année 2010.2011 sont les suivants :

- 3 tout-petits
- 19 petits
- 14 moyens
- 21 grands

L'inspectrice académique ne garantit pas qu'il n'y aura pas de fermeture pour la rentrée 2011 si les effectifs restent les mêmes. Si tel est le cas cela pourrait poser un problème pour notre commune.

X. SIER PROGRAMME 2011 ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal envisage de poursuivre l'éclairage public sur le bout du Mont Ménin. Il prendra sa décision après étude du projet par le SIER.

XI. QUESTIONS DIVERSES

- Ircantec Madame Duboc : la commune n'aurait pas cotisé à l'Ircantec pour Madame Duboc pendant 10 ans du 1^{er} juillet 1978 au 30 mai 1988. Puisqu'elle est arrivée à l'âge de la retraite, la commune se voit dans

l'obligation de régler les arriérés, ce qui se monterait d'après le taux actuel et ses salaires bruts durant ces 10 années à 147 €.

- Panneaux entrées et sorties du village : les entrées et sorties du village seront matérialisées sur le même panneau de 2 mètres de haut au recto et verso, positionnés sur la droite côté « entrée ».
- Travaux salle polyvalente : ils commenceront la 3^{ème} semaine d'août.
- Tennis : Monsieur Reynet souhaiterait que le tennis redémarre et propose de s'occuper du planning. Madame Beucher est toujours prête à s'investir dans cette activité. Monsieur Vanderpert pense qu'il faudrait refaire les lignes blanches et acheter un banc.
- ADMR : Madame Maletras prend sa retraite et est remplacée par Madame Lamarre. 10 personnes de La Vieux Rue ont été aidées en 2009.
- Arrêt bus (Delacour) : l'éclairage public est à l'étude pour 2011.
- Interlude : ces cours de musique regroupe pour l'instant 3 communes, Préaux, Roncherolles et Servaville. Le coût pour la commune dépend du nombre d'élèves soit de 80 à 100 € versé sous forme de subvention en Juin à Interlude. Ces cours sont destinés à tout le monde du plus jeune au plus âgé, ils se passent à Préaux et Servaville. L'adhésion à Interlude est refusée.
- Poubelles salle polyvalente : Afin d'inciter les locataires de la salle polyvalente à procéder au tri sélectif des sacs bleus seront mis à leur disposition et une clause sera rajoutée sur le contrat. Pour stocker ces sacs 2 conteneurs de 750 litres seront achetés.
- Peinture de l'école : Madame Decroix ayant évoqué la nécessité de repeindre les murs de l'école, Monsieur Vanderpert précise qu'il serait peut-être utile également de repeindre la toiture qui vient d'être démoussée. Les renseignements seront pris.
- Circulation dans le village : Madame Decroix a rencontré Monsieur Bachelet de la DDTM pour le manque de sécurité sur la route de Morgny et dans le carrefour de l'église. Il faudrait d'abord installer un appareil de comptage pendant une semaine pour déterminer le genre de véhicules, leur nombre, leur vitesse, et l'heure de passage. Cette installation est mise en place après une demande par courrier.
- Compostage : Monsieur Jardot est allé visiter le centre de tri Vesta. Pour ceux qui n'avaient pas répondu au questionnaire envoyé par le Smedar, ils pourront s'inscrire en Mairie. Les composteurs arriveront en septembre à la communauté de communes de Martainville.
- Monsieur Vatelier souhaiterait faire de temps en temps des réunions avec les agents.
- Tennis de table : Monsieur Gilles quittera La Vieux Rue en fin d'année mais le tennis de table continue avec une personne de Préaux. Monsieur Vanderpert reste le seul de La Vieux Rue à jouer.
- Abri bus à la Cazerie : Madame Decroix fera une demande auprès de la Direction des transports après les vacances.
- Course à Préaux : Monsieur Démarais fait part de la demande de Monsieur Taquet, Président de l'association s'occupant de la course pour l'emprunt de la sono de La Vieux Rue. Cette demande semble étonnante car Préaux dispose de tout le matériel nécessaire. Madame Decroix téléphonera à Monsieur Taquet.

- Le lampadaire près de Monsieur Démarais fonctionne mal. Cela sera indiqué à Monsieur Faure.
- Chemin à Préaux : une commission s'est réunie avec Monsieur Lemoine et son adjoint. Le chemin qui traverse la parcelle des biens communaux de La Vieux Rue et située à Préaux sera positionné le long du terrain et la commune de Préaux prendra tout à sa charge dont le bornage.

Séance levée à 24 heures